

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

Service instructeur

Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2^e/63-06

Service consulté

DIF
DJU

**Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA)
Régulation de la mise en marché du vin en vrac**

Résumé : Dans le cadre du plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin, il est proposé, pour soutenir la compétitivité de la filière viticole, d'allouer à l'association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) une subvention exceptionnelle de 19 550 € destinée à réguler la mise en marché du vin en vrac.

La viticulture française est une activité économique essentielle qui connaît aujourd'hui une crise profonde malgré sa variété et sa qualité. Avec son entrée dans l'ère de la mondialisation, des productions et des marchés, des modes de transformation et de commercialisation, elle doit faire face aujourd'hui aux nouvelles attentes des consommateurs.

La suprématie du vignoble français est ainsi menacée par le développement de nouveaux vignobles dans des pays comme la Californie, l'Australie, l'Afrique du Sud ou encore le Chili. Au niveau national, une réflexion est menée pour définir une nouvelle stratégie prenant en compte l'ensemble de la production, au niveau des bassins viticoles et au niveau national pour conserver à la viticulture française la place d'excellence qu'elle occupe dans l'économie et ainsi préserver les emplois qui s'y rattachent.

Une démarche cohérente et concertée est engagée afin de répondre aux attentes des consommateurs et aux exigences du marché, élargir les pratiques œnologiques et maîtriser la production tout en respectant les spécificités de chaque bassin viticole.

Le marché alsacien également touché par cette récession semble amorcer une reprise des ventes en volume avec une hausse de 1,3 % par rapport à 2004. Cette reprise alliée au maintien du rendement 2005 au niveau du rendement de base pour les vins AOC Alsace et à une récolte 2005 inférieure aux prévisions engendre un meilleur équilibre entre l'offre et la demande.

Les prix à la vente restent cependant très déprimés et touchent particulièrement les vendeurs de vins en vrac qui représentent 14 % des volumes de vins commercialisés. Ces cours extrêmement bas risquent de faire chuter le prix du raisin d'ici la fin de l'année et de déstabiliser le marché sur l'ensemble de la filière.

Pour faire face à cette situation, l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) propose la mise en place d'un système de réserve qui s'appliquerait jusqu'au 30 septembre 2006 afin que la libération du vin en vrac stocké intervienne au vu des conditions du marché. Ce choix implique de soutenir les entreprises concernées pour les inciter à stocker sans qu'elles ne soient confrontées à des difficultés de trésorerie.

Il s'agit de les aider à souscrire des prêts à court terme auprès d'établissements bancaires. Les frais financiers liés à l'opération seraient pris en charge par la Région, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et le CIVA.

L'AVA en partenariat avec les banques et les financeurs publics serait chargée d'enregistrer les demandes de prêts, d'établir un état des lieux évolutifs des volumes et des prix des vins en vrac et de solliciter collectivement les concours financiers des financeurs avant de rembourser les entreprises.

Un comité de gestion composé du CIVA, de l'AVA, du SYNVIRA des coopératives et des négociants indépendants se réunirait mensuellement pour :

- Enregistrer les prix et les volumes de vins en vrac,
- Déterminer les volumes libérables,
- En cas d'inflation des cours, définir des mesures de sauvegarde par rapport au marché du vrac et à la récolte à venir.

L'aide serait liée à un engagement de la profession à maîtriser les volumes produits à long terme et par un engagement des banques à proposer des taux particulièrement attractifs.

Le coût prévisionnel maximum de ces frais financiers a été estimé à un montant total de 117 300 €. Ce montant est basé sur un volume de 40 000 hl et sur un prix moyen de 207 €/hl (calculé sur la base de la moyenne, pondérée par les volumes, des prix d'objectif par cépage).

Le financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Subvention de Région Alsace	39 100 €
- Subvention du Département du Bas-Rhin	19 550 €
- Subvention du Département du Haut-Rhin	19 550 €
- Subvention du CIVA	<u>39 100 €</u>
Total	117 300 €

La Région Alsace et le Département du Bas-Rhin ont déjà donné leur accord de principe.

Le versement de cette subvention exceptionnelle sollicitée par l'AVA permettrait d'accompagner les professionnels de ce secteur d'activités amenés à s'adapter aux mutations techniques, économiques et sociales en cours.

Le soutien à la compétitivité de la filière viticole renforcerait par ailleurs l'attractivité du territoire.

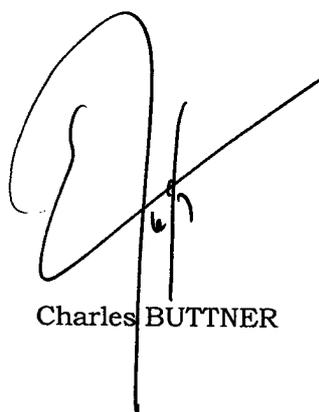
Aussi, dans le cadre du plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin, une intervention pourrait être envisagée à titre exceptionnel à hauteur des 19 550 € sollicités.

Les crédits nécessaires soit 19 550 € pourraient être prélevés sur le programme F027.

C'est ainsi qu'il vous est proposé :

- d'accorder à l'association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 19 550 € dans les conditions susmentionnées pour permettre la régulation du marché du vin en vrac,
- de prélever, pour 2006, le montant de 19 550 € sur le programme F027 – Plan de revitalisation économique, chapitre 65, enveloppe 80527, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

